

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 décembre 2020 à 20 H 30.

Présents : François PERRIN, Lionel VEROT, Eric BERGE, Hélène MESTRE, Evelyne VELDEMAN, Patrick BUGGIO, Thibaut MADELINE, Rémi RENSY, Claire ANDRE

Absente excusée : Nelly LEMAIRE

Rémi RENSY est désigné secrétaire de séance.

Le Maire propose deux ajouts à l'ordre du jour : souscription d'un prêt de pour les travaux de voirie et résiliation de l'adhésion au CNAS

Le Conseil accepte à l'unanimité

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

1- AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'ADJOINT TECHNIQUE

Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le temps de travail de l'adjoint technique chargé du ménage et de le passer à 7 h hebdomadaires au lieu de 6 h à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré adopte à l'unanimité la proposition du Maire

2- CERTIFICATION PEFC

Le Maire explique que notre forêt est certifiée PEFC (Plan European Forest Certification) depuis plusieurs années (certification qui permet de vendre mieux nos bois) .la commune doit renouveler son adhésion par une cotisation minimale (66.50) payable tous les 5 ans, et rappelle qu'il y a une autre certification FSC (Forest Stewardship Council)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré renouvelle à l'unanimité sa participation à la certification PEFC

3- PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Le Conseil Municipal après avoir délibéré autorise à l'unanimité le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite de 25 % des montants inscrits en 2020. (soit 48 507 € maximum)

4- EOLIEN

Le Maire expose que le jeudi 26 novembre un développeur de la société TSE, est venu présenter un projet de parc éolien sur la commune, étaient présents les 3 adjoints et un représentant du SICECO. Comme il s'agit d'un sujet très sensible le Maire propose au Conseil Municipal de bénéficier de l'appui technique du SICECO, prestation gratuite.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sollicite l'aide du SICECO pour étudier le projet

5- DEVIS

Le Maire présente 2 devis : l'un de l'entreprise SAS Franche Comté Protection pour l'ajout d'une caméra sur le parking de la salle des fêtes (pour remédier aux incivilités sur l'abri bus pour un montant de 854,28 € TTC L'autre de l'entreprise CCS Signalisation pour la mise en sens unique de la partie haute de la ruelle d'eau pour un montant de 664,74 € TTC ce devis intègre le marquage au sol de l'arrêt de bus de 228 €, qui en principe devrait être pris en charge par l'entreprise Noirot.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité les deux devis.

6- PRET

Le Maire expose que compte tenu des taux très bas, que pour réaliser les travaux de voirie, étalés sur 3 ans, nous aurons obligatoirement recours à l'emprunt et sachant que le montant total estimatif des divers devis s'élève à plus de 250 000 €, nous devons souscrire un prêt de 165 000 €

Trois propositions ont été reçues : Crédit Agricole (0.52%, frais 225 €, coût 6023,47 €), Caisse d'Epargne (0,54%, frais 100 €, coût 6358,18 €), Banque Postale (0,53%, frais 200 €, coût 6141 €)

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de retenir la proposition du Crédit Agricole, dit que l'emprunt sera enregistré en recette sur le budget 2021.

7- CNAS

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité de résilier l'adhésion au CNAS, le montant de la cotisation sera versé en prime au personnel, les modalités seront définies ultérieurement

8- QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe qu'il n'y aura pas de transfert de pouvoirs de police au président de la Communauté de Communes.

Le Maire informe qu'une demande de création de SIVOS avait été formulée auprès de la Sous Préfecture et que la réponse favorable avait été transmise aux maires du RPI, mais dans un premier temps le conseil de Bagnot a refusé.

Un virement de crédit a été effectué au compte 64, il manquait 666.46 €, la somme a été prélevée sur le compte 020 dépenses imprévues.

Le Maire remercie Martin Menu, le Père Noël et l'ensemble du Conseil pour leur participation à la distribution des jouets de Noël et des colis pour les aînés, ainsi que les généreux donateurs du Téléthon : montant de la collecte 861,50 €.

La séance est levée à 21 h 45